ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

traitements

Question écrite n° 79172

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les conséquences du déremboursement, au 1er mars 2015, de certains médicaments dont plusieurs utilisés pour le traitement symptomatique de l'arthrose du genou et de la hanche. N'est plus remboursée également la spécialité OMACOR indiquée en prévention secondaire de l'infarctus du myocarde. Cette décision donne matière à de nombreuses contestations de la part des utilisateurs qui l'estiment injuste et même dangereuse (ils risquent de devoir se tourner vers des médicaments dont les effets secondaires seront plus nocifs). De plus cette initiative est préjudiciable aux intérêts des laboratoires français. Aussi il lui demande si elle envisage de revenir sur cette décision très mal vécue par les patients bénéficiant de ces traitements.

Données clés

Auteur : M. Lucien Degauchy
Circonscription : Oise (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 79172
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 mai 2015, page 3332
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)